

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 85

présenté par
M. Riester, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 117 à 121.

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L. 331-36 du code de la propriété intellectuelle)

Amendement de conséquence.